

Taxe d'Apprentissage 2024



la chryslide  Une école qui valorise la différence



L'école, créée à Saint-Nazaire en **2011**, et déclarée auprès du rectorat, permet la scolarisation de jeunes de **11 à 25** ans en situation de handicap présentant des troubles autistiques et cognitifs sévères.

L'objectif de l'école est que **chaque jeune puisse trouver sa place dans la société** ! C'est pourquoi tout est mis en œuvre pour favoriser leur **insertion sociale et professionnelle** !

L'école ne perçoit aucune subvention publique (en dehors du soutien de la Mairie de Saint-Nazaire). La taxe d'apprentissage est donc une ressource précieuse pour le fonctionnement de l'école.

Ci-après les informations dont aura besoin le directeur financier ou comptable ou expert-comptable pour flécher la taxe d'apprentissage vers la Chrysalide sur la plateforme SOLTEA :

Par le nom de l'école : **ECOLE LA CHRYSALIDE**
Ou par le code UAI : **0442740P**
Ou par le numéro SIRET : **539 156 588 00037**



RÉFORME SOLTEA

Nous vous
accompagnons
dans vos
démarches
d'affectation

Nous joindre

Par mail : marine.lachrysalide@gmail.com

Par téléphone : 06 62 92 29 87